

Séance Officielle du 11 juillet 2017

RAPPORT AU CONSEIL TERRITORIAL

MODIFICATION DES TARIFS DE LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE

En lien avec ses domaines d'intervention, la clinique vétérinaire est amenée à appliquer des tarifs sur divers produits et actes tels que médicaments, vaccins, passeports, consultations, identifications et chirurgies.

Après avoir mis en application la grille tarifaire de la délibération n°331/2015 du 18 décembre 2015 fixant les tarifs de la Clinique Vétérinaire, révisée par indexation conformément à son Article 8, le 01 avril 2016 par l'indice des prix publié dans l'Archipel, une mise à jour s'avère aujourd'hui nécessaire :

1. L'Article 8 de la convention tarifaire actuelle prévoit « *un ajustement périodique à la fin du premier trimestre de chaque année, sur la base de l'évolution moyenne de l'indice des prix publiés dans l'Archipel l'année précédente* ».

Considérant que la clinique vétérinaire est le seul service de la Collectivité Territoriale visé par une telle mesure, et que par ailleurs, son application engendre obligatoirement des tarifs non arrondis (ex : 6,46 € au lieu de 6,40 €, 12,82 € au lieu de 12,80 €, etc.) ne facilitant pas du tout le suivi du régisseur, il est proposé de le supprimer purement et simplement.

2. Le développement des activités de soins et de suivi de la clinique amène au recours de plus en plus fréquent à des prestations nouvelles. Parmi celles-ci, certaines sont très régulièrement mises en œuvre et mériteraient donc d'être plus clairement affichées.

Il convient de relever que les tarifs demeurent inchangés par rapport à la précédente délibération (les nouvelles prestations inscrites étant déjà facturées jusqu'alors au tarif proposé, en application de l'Article 5).

Aussi je vous propose d'approuver la nouvelle grille tarifaire de la clinique vétérinaire qui vous est présentée.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le 4^{ème} Vice-Président,

Jean-Yves DESDOUETS

Séance Officielle du 11 juillet 2017

DÉLIBÉRATION N°246/2017

MODIFICATION DES TARIFS DE LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

- VU** la loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** délibération n°331/2015 du 18 décembre 2015 fixant les tarifs de la Clinique Vétérinaire ;
- SUR** le rapport de son Vice-Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

Article 1 : Le tarif des consultations vétérinaires est fixé comme suit :

Consultation petits animaux.....	12,80 €
Consultation à domicile	19,20 €
Consultation nuit/weekend/férié	25,50 €
Visite de suivi moins d'une semaine.....	0,00 €
Visite de suivi après 8 jours	6,40 €
Déplacement.....	6,40 €
Consultation grands animaux.....	19,20 €
Visite déplacement chevaux nuit/weekend/férié	32,00 €
Certificat de chien mordeur (3 visites).....	38,40 €
Certificat de Bonne Santé ponctuel.....	6,40 €
Certificat de Bonne Santé régulier un animal.....	32,00 €
Certificat de Bonne Santé régulier plusieurs animaux.....	53,20 €
Evaluation comportementale	32,00 €
Délivrance médicament hors horaire	6,40 €
Supplément hors horaire en visite de suivi	12,80 €
Prise en charge d'un animal hors horaire sous l'autorité du vétérinaire et en son absence.....	12,70 €

Article 2 : Les médicaments administrés ainsi que ceux délivrés aux clients sont facturés au prix d'achat hors frais, majoré du taux de 60 %.

Article 3 : Le tarif des interventions courantes est fixé comme suit :

Vaccination chien :

Maladie de Carré + Hépatite contagieuse + Parvovirose + Leptospirose.....	26,70 €
Maladie de Carré + Hépatite contagieuse + Parvovirose + Leptospirose + Rage	36,20 €
Leptospirose	20,80 €
Rage.....	22,20 €
Pirodog.....	56,70 €

Vaccination chat :

Rhinotrachéite + Calicivirose + Panleucopénie + Chlamydiose	29,30 €
Rhinotrachéite + Calicivirose + Panleucopénie + Chlamydiose + Rage	38,80 €
Rhinotrachéite + Calicivirose + Panleucopénie+ Chlamydiose +Féline Leucose Virus	48,60 €
Rhinotrachéite + Calicivirose + Panleucopénie + Chlamydiose + Féline Leucose Virus + Rage	51,60 €
Féline Leucose Virus	39,40 €
Rage.....	22,20 €

Vaccination équin :

Proteqflu *te* (sans déplacement).....	37,10 €
--	---------

Identification :

Tatouage dermographe chien/chat (hors anesthésie)	15,90 €
Insert électronique chien/chat/nac/faune sauvage	42,50 €
Insert électronique équin + signalement (sans déplacement)	78,70 €
Signalement graphique équin (suivi et sans déplacement).....	17,10 €

Soins + divers:

Soins (petit)	6,40 €
Soins (petit/moyen)	12,80 €
Soins (moyen)	19,20 €
Soins (moyen/grand).....	25,60 €
Soins (grand).....	32,00 €
Euthanasie chat (hors consultation et injection)	15,00 €
Euthanasie chien < 10 kg (hors consultation et injection).....	18,00 €
Euthanasie chien 10 à 30 kg (hors consultation et injection).....	23,00 €
Euthanasie chien 30 à 50 kg (hors consultation et injection).....	28,00 €
Euthanasie portée jusqu'à 2 jours	0,00 €
Euthanasie portée de 2 jours à 15 jours (hors consultation et injection)	6,40 €
Diagnostic de gestation jument (sans déplacement).....	14,70 €
Examen échographique	32,00 €
Examen Bucco-dentaires et nivèlement des surdents forfait par cheval (sans déplacement).....	58,40 €
Autopsie	32,00 €

Tonte (< 1 heure)	33,00 €
Tonte (¼ d'heure supplémentaire)	8,20 €
Passeport	6,40 €
Radiographie (8" X 10")	32,00 €
Radiographie (10" X 12").....	37,30 €
Radiographie (14" X 17").....	42,60 €
Radiographie supplémentaire (8" X 10").....	16,00 €
Radiographie supplémentaire (10" X 12").....	18,60 €
Radiographie supplémentaire (14" X 17").....	21,30 €
Sondage naso-œsophagien équin (sans consultation, sans déplacement)..	58,40 €
Prise de sang.....	12,80 €
Examen tonométrique.....	12,80 €
Examen microscopique avec coloration	12,90 €

Hospitalisation :

Forfait journalier sans nourriture	9,70 €
Forfait hospitalisation ½ journée sans nourriture	4,80 €

Injection :

Injection en cours de consultation	6,40 €
Cathéter	12,80 €
Mise sous perfusion (cathéter, ligne, 1 ^{ère} poche)	28,80 €

Article 4 : Les interventions chirurgicales autres sont facturées forfaitairement incluant le matériel de ligature et de suture. Les anesthésies ainsi que les injections pré et post opératoires ne sont pas incluses.

Chirurgie autre :

Césarienne chienne.....	89,60 €
Césarienne chatte	57,50 €
Détartrage avec avulsion dents	42,50 €
Détartrage.....	31,90 €
Détartrage avec soins	42,50 €
Entérectomie.....	101,30 €
Entérotomie – Gastrotomie	90,60 €
Entropion – Ectropion (par œil).....	33,00 €
Enucléation	48,00 €
Othématome (par oreille)	42,60 €
Prolapsus vaginal et/ou vésical.....	57,50 €
Réduction d'une hernie ombilicale simple.....	32,00 €
Réduction d'une hernie ombilicale complexe.....	42,50 €
Réduction d'une hernie inguinale simple.....	42,50 €
Réduction d'une hernie inguinale complexe.....	76,80 €
Tumeur mammaire (par demi chaîne).....	69,30 €
Ablation d'un kyste	31,00 €
Ablation d'une tumeur (petite).....	31,90 €
Ablation d'une tumeur (moyenne).....	42,50 €
Ablation d'une tumeur (grande)	53,20 €

Enfouissement ou ablation glande de Harder (par glande).....	19,60 €
Blépharorrhaphie ou Tarsorrhaphie.....	15,90 €
Caudectomie chirurgicale	43,80 €
Sondage urinaire sur globe vésical	42,60 €

Anesthésie :

Anesthésie chat	11,80 €
Anesthésie chien < 10 kg.....	15,90 €
Anesthésie chien 10 à 20 kg.....	21,30 €
Anesthésie chien 20 à 30 kg.....	26,70 €
Anesthésie chien 30 à 40 kg.....	32,00 €
Anesthésie chien 40 à 50 kg.....	37,30 €
Anesthésie chien > 50 kg.....	48,00 €
Anesthésie cheval debout	80,00 €
Anesthésie cheval couché	96,00 €
Tranquillisation cheval	37,30 €
Intubation.....	12,80 €

Article 5: Les interventions chirurgicales de convenances sont facturées forfaitairement incluant le matériel de ligature et de suture, les anesthésies ainsi que les injections pré et post opératoires. Le cathéter, l'intubation, les consommables d'hospitalisation ainsi que les médicaments ne sont pas inclus.

Forfait chirurgie de convenance :

Forfait castration chat	51,20 €
Forfait castration chien < 10 kg.....	74,80 €
Forfait castration chien 10-20 kg.....	80,20 €
Forfait castration chien 20-30 kg.....	85,60 €
Forfait castration chien 30-40 kg.....	90,90 €
Forfait castration chien 40-50 kg.....	96,20 €
Forfait castration chien > 50 kg.....	106,90 €
Forfait ovariectomie chienne < 10 kg	99,30 €
Forfait ovariectomie chienne 10-20 kg.....	104,70 €
Forfait ovariectomie chienne 20-30 kg.....	110,10 €
Forfait ovariectomie chienne 30-40 kg.....	115,40 €
Forfait ovariectomie chienne 40-50 kg.....	120,70 €
Forfait ovariectomie chienne > 50 kg	131,40 €
Forfait ovariectomie chatte	75,70 €
Forfait ovariohystéctomie chienne < 10 kg.....	111,70 €
Forfait ovariohystéctomie chienne 10-20 kg.....	117,10 €
Forfait ovariohystéctomie chienne 20-30 kg.....	122,50 €
Forfait ovariohystéctomie chienne 30-40 kg.....	127,80 €
Forfait ovariohystéctomie chienne 40-50 kg.....	133,10 €
Forfait ovariohystéctomie chienne > 50 kg.....	143,80 €
Forfait ovariohystérectomie chatte	87,50 €
Forfait castration cheval debout	167,80 €
Forfait castration cheval couché	183,80 €

Article 6 : Les actes non référencés dans cette délibération seront laissés à l'appréciation du Vétérinaire dans l'esprit et la cohérence des tarifs appliqués à la Clinique Vétérinaire Territoriale.

Article 7 : En ce qui concerne les animaux de rapport, la consultation et le déplacement sont gratuits.

Article 8 : Il est accordé une tarification réduite aux associations locales de protection animale pour les actes et médicaments délivrés par les praticiens de la Clinique Vétérinaire, à hauteur de 30 % des prix fixés par les articles 1 à 5 de la présente délibération.

Article 9 : La délibération n°331/2015 du 18 décembre 2015 fixant les tarifs de la Clinique Vétérinaire est abrogée.

Article 10 : La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Adopté

19 voix pour
00 voix contre
00 abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 17
Conseillers votants : 19

Transmis au Représentant de l'État

Le 18/07/2017

Publié le 18/07/2017

ACTE EXÉCUTOIRE

Le Président,

Stéphane ARTANO

PROCÉDURES DE RECOURS

Si vous estimez que la présente délibération est contestable, vous pouvez former :

- soit un **recours gracieux** devant Monsieur le Président du Conseil Territorial – Hôtel du Territoire, Place Monseigneur MAURER, BP 4208, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON ;
- soit un **recours contentieux** devant le Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon – Préfecture, Place du Lieutenant-Colonel PIGEAUD, BP 4200, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON.

Le **recours contentieux** doit être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de refus (refus initial ou refus consécutif au rejet explicite du recours gracieux) ou dans les deux mois suivant la date à laquelle le refus implicite de l'administration est constitué (*)

(*) Suite à un recours gracieux, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet implicite.